

---

## LISTE DES PIÈCES

---

6211-06-152

Pièce RY1 : Demande d'audience publique et pièces;

Pièce RY2 : Étude préliminaire de planification de l'axe René-Lévesque, juin 2010 (extraits).

Sherbrooke, le 23 mai 2013

Par télécopieur : 418 646-5974  
et par purolator

**Cabinet du ministre**  
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE L'ENVIRONNEMENT DE LA FAUNE ET DES PARCS  
Édifce Marie-Guyart, 29<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique  
Construction des boulevards René-Lévesque et de Portland

---

Monsieur le Ministre,

Nous, les soussignés, sommes tous des résidents de la rue Yamaska. Les lignes arrières de nos lots se situent à proximité ( $\pm$  50 mètres) de la limite est de l'emprise du boulevard René-Lévesque, projeté par la Ville de Sherbrooke.

À l'automne 2012, la Ville de Sherbrooke a placé des poteaux temporaires déterminant la limite Est de l'emprise du boulevard projeté.

Un des poteaux, le poteau 19017, se situe actuellement à 45,66 mètres de la ligne arrière d'un des lots de la rue Yamaska (une copie d'un plan fourni par la Ville de Sherbrooke est annexée à la présente demande, comme pièce P-1). Or, nous, soussignés, demandons que le poteau 19017 soit déplacé à 60 mètres de la ligne arrière des lots des propriétés situées en face, bordant la rue Yamaska.

La raison est simple. À un peu moins de 10 mètres de l'emplacement actuel du poteau se trouve une ligne de hauts arbres qui sert d'écran naturel. Cet écran naturel sera bénéfique non seulement pour les soussignés, mais également pour les nouveaux résidents du futur boulevard René-Lévesque (voir photographie, pièce P-2).

À la suite d'une consultation publique sur le projet présenté par la Ville de Sherbrooke, le 20 mars 2012, un des soussignés a écrit à Monsieur René Allaire, de la Ville de Sherbrooke, à sa demande, lui proposant de reconsidérer l'emplacement précis de la route (voir courriel envoyé à Monsieur Allaire, pièce P-3).

Nous n'avons jamais reçu de réponse à cette demande.

Cette demande spécifique a également été proposée et adoptée par l'assemblée des citoyens du quartier Marie-Victorin. Malheureusement, cette demande spécifique n'a jamais été acheminée par le comité des citoyens à la Ville de Sherbrooke. La seule demande transmise à la Ville à la suite de cette assemblée, a été une demande de nature générale indiquant le souhait des citoyens que le boulevard dans son ensemble soit situé plus loin des lignes arrière des propriétés, ce qui n'est pas conforme à la proposition adoptée par l'assemblée.

Par ailleurs, lors de la séance de consultation publique tenue à Sherbrooke le 20 mars 2012, en réponse à une question précise à cet effet par un des soussignés, les représentants de la Ville de Sherbrooke ont assuré l'assemblée qu'il y aurait une possibilité de faire valoir leurs intérêts et leurs points de vue divergents lors d'une audience publique du BAPE.

Cette réponse a été réitérée, en privé, après ladite consultation publique et a créé une expectative raisonnable du public d'être entendu par une entité indépendante et impartiale, soucieux des impacts environnementaux occasionnés par la construction d'un boulevard.

C'est pourquoi nous demandons une audience publique. Notre demande n'est pas exagérée et aurait comme conséquence d'atténuer la pollution causée par les industries déjà existantes à proximité, ainsi que les émanations additionnelles occasionnées par la construction d'un boulevard, pour ne pas parler de la diminution de la pollution sonore et visuelle.

Il va sans dire que nous sommes ouverts pour une médiation. Nous maintenons que notre demande ne risque aucunement d'empêcher le projet de se réaliser et que son octroi n'aurait pas d'effet négatif substantiel au point de vue économique. En fait, notre proposition, si elle est acceptée, sera bénéfique pour les voisins situés des deux côtés du futur boulevard.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Signé à Sherbrooke, ce ..... Mai 2013

4906, rue Yamaska

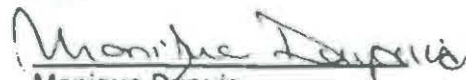
Par :



Richard McLernon

4906, rue Yamaska

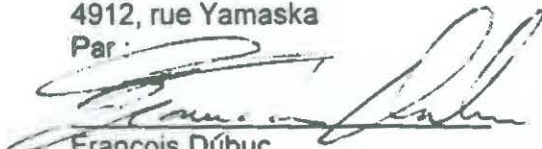
Par :



Monique Dupuis

4912, rue Yamaska

Par :

  
François Dúbuc

4912, rue Yamaska

Par :

  
Isabelle Simoneau

4896, rue Yamaska

Par :

  
Nadia Donahue

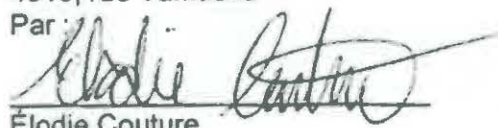
4892, rue Yamaska

Par :

  
Denis Donahue

4916, rue Yamaska

Par :

  
Élodie Couture

4916, rue Yamaska

Par :

Colin Mathieu-Roy

4922, rue Yamaska

Par :

Marie-France Marois

4922, rue Yamaska

Par :

Jean-Yves Garguit

4902, rue Yamaska

Par :

  
Denis Hébert

4926 YAMASKA

  
Bruno Charland

P.j. :

C.c. : M. René Allaire



4912, rue Yamaska  
Par :

\_\_\_\_\_  
François Dubuc

4912, rue Yamaska  
Par :

\_\_\_\_\_  
Isabelle Simoneau

4896, rue Yamaska  
Par :

\_\_\_\_\_  
Nadia Donahue

4892, rue Yamaska  
Par :

\_\_\_\_\_  
Denis Donahue

4916, rue Yamaska  
Par :

\_\_\_\_\_  
Élodie Couture

4916, rue Yamaska  
Par :

  
Colin Mathieu-Roy

4922, rue Yamaska  
Par :

  
Marie-France Marois

4922, rue Yamaska  
Par :

  
Jean-Yves Garguit  
Jacques-Yves Gorguet

4902, rue Yamaska  
Par :

\_\_\_\_\_  
Denis Henneau

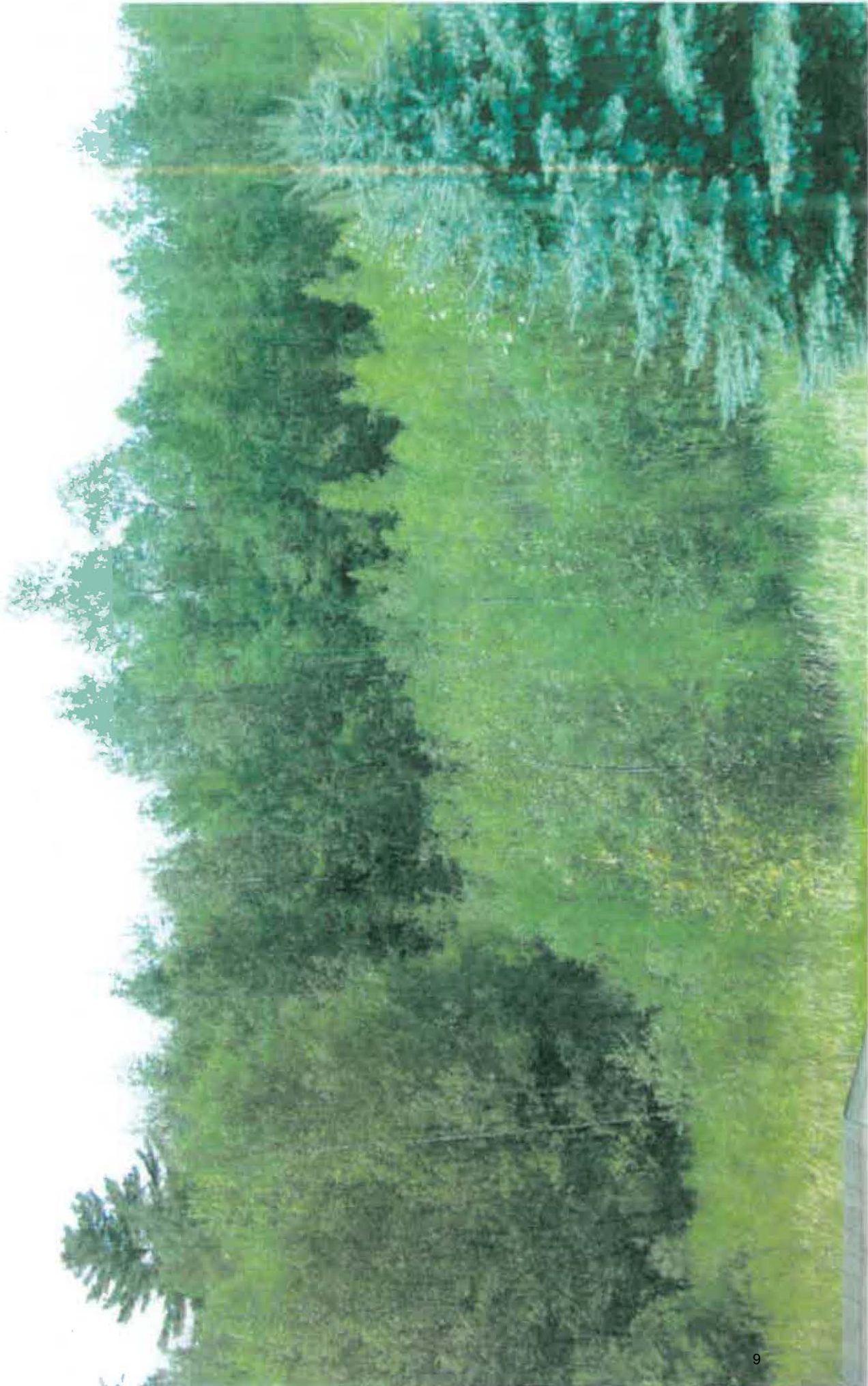
P.j. :  
C.c. : M. René Allaire

PIÈCE P-1



PIÈCE P-2





PIÈCE P-3



## Richard McLernon

---

De: Richard McLernon  
 Envoyé: 22 mars 2012 10:52  
 À: 'rene.allaire@ville.sherbrooke.qc.ca'  
 Cc: 'jardins-marie-victorin@hotmail.com'  
 Objet: Bd. René Lévesque

Bonjour M. Allaire,

Tel que nous avons discuté mardi soir après la séance de consultation publique, Je vous transmet notre proposition de modifier la limite est de l'emprise du boulevard à un endroit situé en face de certains résidences de la rue Yamaska:

- Déplacer le poteau 19017 à 60 mètres de la ligne arrière du lot des propriétés situés en face, bordant la rue Yamaska ( le poteau se situe actuellement à 45.66 mètres de la ligne arrière).

La raison est simple. À un peu moins de 10 mètres de l'emplacement actuel du poteau se trouve une ligne de hauts arbres qui sert d'écran naturel(they completely "dwarf" the marker at the present time). cette ligne d'arbres à une profondeur d'à peu près 5 mètres, ce qui explique notre demande.

On se fie sur les compétences de votre équipe pour trouver la meilleur trajectoire modifiée possible. Le tracé venant de l'actuel piste cyclable ne devait pas poser de problème car la distance entre les lots résidentiels et la ligne des hauts arbres rétrécit en allant dans cette direction.

En s'en allant vers le Bd. industriel, il nous semble qu'il y à suffisamment de marge de manœuvre pour sauver la majorité des arbres dans cette ligne, qui s'étend jusqu'au poteau 19016, plus ou moins.

le soussigné a du démissionner comme membre du comité des citoyens pour ne pas mettre en conflit les intérêts d'un nombre plus restreint des propriétaires et la majorité des résidents du quartier.(i.e. ne pas perdre des acquis)

Toutefois, lors de l'assemblée des résidents du quartier pour discuter du projet bd. René Lévesque, il a été décidé de demander à la Ville de reconsidérer sa position en acceptant la proposition exposée ci-haut.

Je vous remercie de L'attention que vous allez porter à cette demande et en attendant votre réponse ou commentaires, veuillez agréer, M. Allaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Richard

**Me Richard McLernon**

Avocat

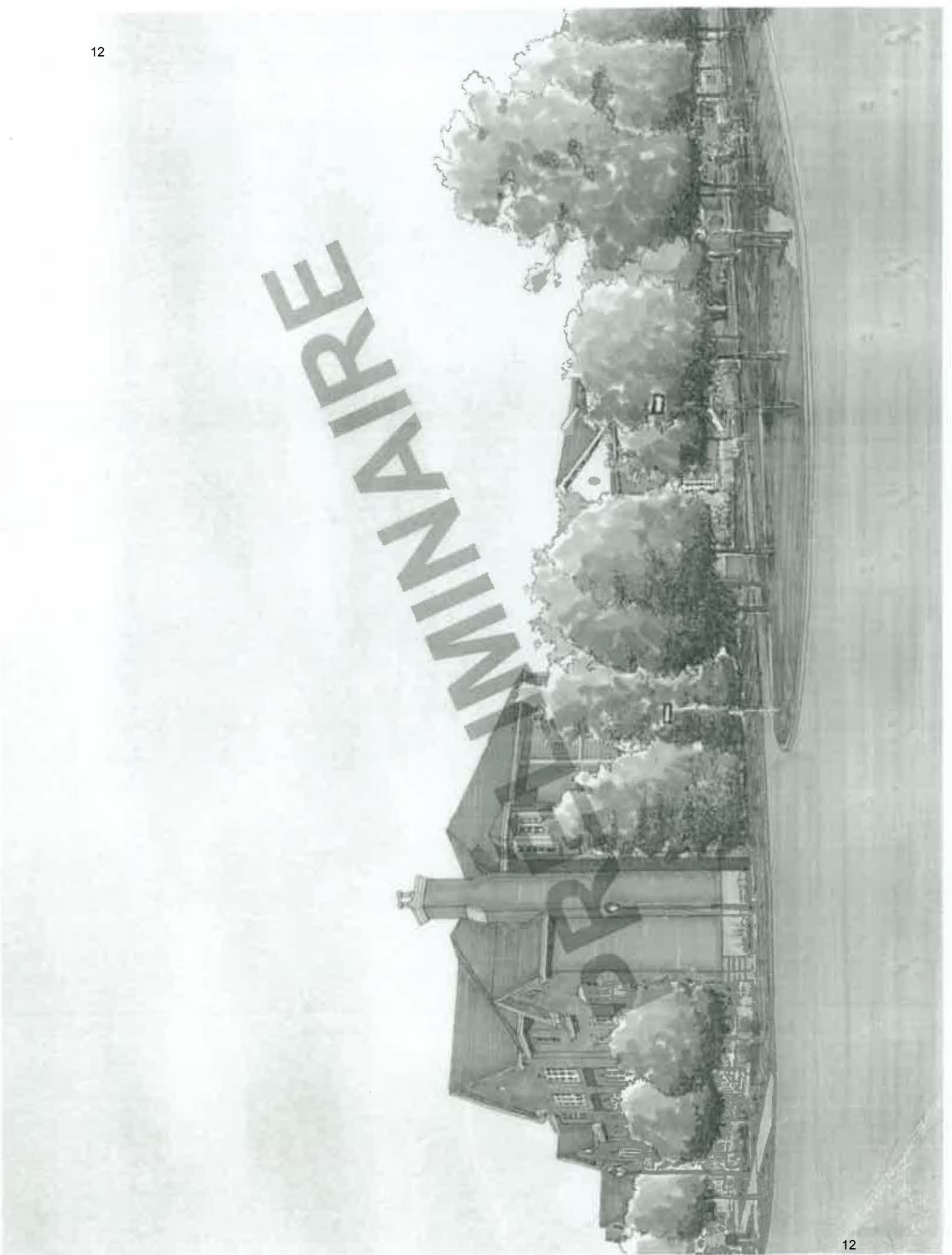
**MC MONTY  
COULOMBE**

Avocates & avocats

234, rue Dufferin, bureau 200  
 Sherbrooke (Québec) J1H 4M2  
 Tél.: 819 566-4466 poste 650  
 Téléc. : 819 565-2891  
[www.montycoulombe.com](http://www.montycoulombe.com)

L'information contenue dans ce document envoyé par courriel est confidentielle et protégée par le secret professionnel. Elle n'est destinée qu'à l'usage du destinataire indiqué ci-dessus. Quiconque lit le présent message sans être le destinataire du document est, par les présentes, avisé qu'il est strictement interdit de diffuser, distribuer ou reproduire ce document ou l'information qu'il contient ainsi que les pièces annexées. Si le destinataire ne peut être rejoint ou vous est inconnu, veuillez nous en informer sur-le-champ par téléphone au numéro 819-566-4466 et nous retourner cet envoi par la poste, le tout à nos frais. Merci.

# MINNAIRIE





### Zonage et utilisation du sol

Tel qu'indiqué au préalable, l'axe René-Lévesque devient la « colonne vertébrale » reliant le boulevard Industriel, le boulevard Bourque et le prolongement du boulevard de Portland. De là, se greffe une série d'influx, provenant des rues collectrices, axée d'est en ouest qui relie les secteurs résidentiels et les cellules déjà projetées par les promoteurs. Tout en bordure de l'axe se déploie un ruban résidentiel de moyenne densité composé d'immeubles de 4 à 6 logements. Cette bande formera une sorte de bande tampon minimisant les impacts sonores sur les zones périphériques. Le long des voies perpendiculaires, nous proposons une plus faible densité notamment des bâtiments unifamiliaux jumelés. Cette hiérarchie se complète par le développement d'un usage résidentiel de faible densité qui contribue à la continuité du milieu résidentiel existant.

À titre indicatif, la densité d'occupation du sol prévue pour de l'habitation unifamiliale isolée est de l'ordre de 12 logements par hectare, de 20 logements par hectare pour l'habitation unifamiliale jumelée et en rangée et finalement de 36 logements par hectare pour l'habitation multifamiliale (6 logements). Ces données reflètent celles utilisées pour l'étude de capacité des réseaux d'égouts domestique et pluvial.

Concernant l'usage commercial, il va de soi que l'on favorise son inscription à l'angle de l'axe René-Lévesque et des boulevards Bourque et Industriel. Secteurs fortement achalandés, cette situation favorisera la création de nouvelles vitrines ou portes d'entrées qui donneront le ton au style architectural de la nouvelle artère.

Le zonage trace également une répartition équitable des parcs et espaces verts ainsi qu'un lien multifonctionnel à la limite des secteurs de faible densité.

À ce stade-ci, le secteur René-Lévesque pourrait possiblement accueillir près de 3 000 nouveaux logements.

### 8.3 Le parti d'aménagement (plans 8 et 8a)

#### Parcs et espaces verts

L'approche préconisée en architecture du paysage vise notamment à répondre à la demande future en parcs et espaces verts. À cet effet, on propose l'insertion de six parcs et espaces verts. Placés de façon stratégique parce qu'ils couvrent l'ensemble du territoire, trois sites se situent à proximité des milieux humides plus fragiles, permettant ainsi une cohabitation et une certaine mise en valeur, et des futurs bassins de rétention que l'on voudrait aménager sous forme d'étang paysager pourraient y être intégrés.

Compte tenu d'une forte demande pour la pratique du soccer, il fut décidé d'insérer un parc incluant des plateaux sportifs. Ces dimensions et la superficie nécessaire s'appuient sur la demande du secteur pour la pratique du soccer. En effet, le rapport final de la firme Groupe DBSF intitulé « Démarche de planification des plateaux extérieurs incluant la pratique du soccer » (novembre 2004) et le « Diagnostic stratégique – Rapport préliminaire » (novembre 2003) indiquent qu'il y a une demande importante pour un terrain de soccer à 11 joueurs et deux terrains de soccer à 7 joueurs. Ces éléments seront révisés dans le cadre de l'élaboration du plan directeur des parcs de la Ville de Sherbrooke, dont les travaux débuteront à l'été 2010.

La localisation du plateau sportif est avantageuse en raison de sa localisation centrale, de sa proximité avec l'axe René-Lévesque et du carrefour giratoire qui viendront faciliter l'accès au parc futur. D'autre part, il s'agit d'un terrain bénéficiant d'une topographie plane et caractérisé par l'absence de végétation mature puisqu'il s'agit d'un secteur majoritairement en friche. Afin d'assurer la réalisation de cet espace vert, la Ville devrait imposer une réserve foncière sur les terrains touchés de façon à limiter la spéculation foncière pour cet emplacement.

Ces cinq espaces verts devront répondre aux critères d'aménagement des parcs de voisinage intégrant comme des équipements de loisir léger (module de jeu, pétanque, etc.), des aires de repos et des aménagements paysagers de qualité.

Ces parcs sont liés sous forme de réseau par un lien multifonctionnel intégré à même une bande tampon qui joue le rôle d'écran nécessaire entre le secteur résidentiel de moyenne densité et des secteurs de plus faible densité. Le lien multifonctionnel est également en relation avec le réseau cyclable régional. Évidemment, celui-ci commandera un réaménagement afin de bien s'intégrer au concept d'aménagement. L'aménagement de la bande tampon et de ce lien privilégié pourraient être traités comme une extension des parcs proposés, comme un parc linéaire intégrant des sous-espaces de repos et des aménagements paysagers à la fois structurants et à la fois plus particuliers, plus intimes en relation avec les aires de repos qui s'y grefferont. Dans la mesure du possible, le futur parcours devra offrir des sinuosités, tant sur le plan vertical que horizontal. Cet objectif est certainement louable et contribue à créer un rythme et une ambiance plus naturelle. Au concept, cet espace utilisé comme lien multifonctionnel servira aussi de corridor utilitaire pour les réseaux électriques et de télécommunications.

Finalement, notre proposition esquisse un lien intéressant entre les cellules futures et le parc de quartier Mi-Vallon, un espace majeur de cet arrondissement.

#### Aménagement paysager

Un tel développement doit s'articuler autour de principes directeurs d'aménagement. En matière d'aménagement paysager, le projet doit viser une harmonie et façonner un paysage en continuité qui facilite la lecture du paysage par les usagers de la route et les résidents. Il faut le rappeler, un paysage en équilibre et en harmonie est préférable à une scène discordante.

PRÉLIMINAIRE







et cité  
des  
Rivières?

14  
2

Afin de répondre à cet objectif, l'aménagement de l'axe René-Lévesque et de son emprise publique **doit intégrer le même type de végétation tout au long du parcours.** La composition doit présenter une structure plutôt linéaire. L'insertion d'un maximum de trois essences d'arbres et de quatre à cinq types d'arbustes ou arbrisseaux favorisera la continuité recherchée. Cette vision d'aménagement doit également s'appliquer sur les terrains privés ou tout au moins en façade des nouvelles propriétés.

L'aménagement de l'axe doit également favoriser la protection des boisés existants. Cette préoccupation nous amène à proposer un lotissement particulier pour ces secteurs. Pour assurer la conservation du patrimoine végétal, nous suggérons l'implantation de lots beaucoup plus profonds.

WB

#### 8.4 Le parti architectural

La dimension du parti architectural privilégie également l'harmonie tout au long de l'axe René-Lévesque. On parle ici d'un projet résidentiel intégré axé sur la forme, le gabarit, le style et les matériaux qui façonnent les bâtiments. Cependant, cette harmonie n'implique pas nécessairement l'insertion d'édifices tout à fait similaires qui banaliseraient la rue au lieu de la mettre en valeur. Les critères architecturaux prévoient des articulations en façade et certaines modulations dans la volumétrie qui éviteront la monotonie de l'ensemble architectural. Les habitations de 4 à 6 logements, sur deux ou trois étages, doivent présenter un maximum de deux types de revêtement extérieur dont 80 % de l'enveloppe doit être composée de briques. On favorise également l'utilisation d'ornementations et une attention particulière doit être apportée aux détails architecturaux. La construction des édifices doit proposer des toitures en pente et intégrer de deux à quatre versants.

Bref, le parti architectural permet une flexibilité dans la composition des bâtiments, mais il suggère également des relations harmonieuses tout au long du parcours qui contribueront certainement à la création d'un milieu de vie intéressant.

On retrouvera un croquis perspectif (plan 13) montrant l'ambiance et le caractère recherché tant par les aménagements que par le parti architectural.